

Bourses Erasmus+ (KA131) : Mobilité des étudiants et personnel

Principes généraux

OÙ ?

La mobilité Erasmus+ intraeuropéenne (KA131) s'effectue dans l'un des pays participant au Programme, à savoir :

les 27 pays de l'Union Européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède

les 3 pays de l'AELE : Islande, Liechtenstein, Norvège

la République de Macédoine du Nord

la Serbie

la Turquie

Dans certaines limites, il est possible pour les étudiants et le personnel de bénéficier d'une bourse Erasmus+ KA131 pour une mobilité dans des pays partenaires autres que ceux mentionnés ci-dessus.

Pour visualiser la liste des partenaires académiques/universitaires proposés par le Cnam, consultez [ici](#). Sélectionnez une destination en fonction de votre département d'appartenance.

COMMENT ?

Une procédure de candidature et de sélection existe afin de répondre aux critères de transparence et d'équité nécessaires à cet exercice.

II Conditions

POUR LES ETUDIANTS/APPRENTIS/ELEVES (généralement appelés "étudiants")

Qui peut participer ?

Les étudiants/apprentis/élèves inscrits au Cnam l'année de départ

Quoi ?

Mobilité d'étude (SMS): cours, summer school, etc.

Mobilité de stage (SMT): stage en entreprise, stage académique / projet pratique sous supervision d'un enseignant de l'université d'accueil

Pour combien de temps ?

Mobilité longue : minimum 2 mois (60 jours) et maximum 12 mois dans le pays d'accueil

Mobilité courte hybride : minimum 5 jours et maximum 30 jours dans le pays d'accueil.

2. POUR LE PERSONNEL

Qui peut participer ?

Tous les personnels enseignants et administratifs du Cnam.

Quoi ?

Mobilité de formation (STT): (attention : ne pas confondre avec la mobilité d'enseignement) : partager l'expertise, découvrir de nouveaux environnements d'enseignement, acquérir de nouvelles compétences innovantes (en pédagogie et en conception de programmes), prendre contact avec des homologues à l'étranger pour mettre en place des activités conjointes, échanger les meilleures pratiques, renforcer la coopération entre les institutions, stimuler le développement de programmes transnationaux et transdisciplinaires ...

Mobilité d'enseignement (STA): minimum 8h/semaine d'enseignement

Mobilité combinée : minimum 4h/semaine de cours

Pour combien de temps ?

de 2 jours (en UE) ou de 5 jours (hors UE) à 2 mois (hors voyage)

3. POUR TOUS

Maîtriser suffisamment la langue utilisée dans l'établissement d'accueil. Pour les cours dispensés en anglais, certaines universités peuvent demander un certificat de langue
Respecter des obligations administratives et pédagogiques : remise d'un dossier de candidature complet dans les temps; une fois la sélection opérée, transmission des pièces nécessaires au référent de mobilité du département d'appartenance.

Pour les étrangers hors UE : avoir un titre de séjour en règle en France et dans le pays d'accueil

III Préparez votre candidature

1. IDENTIFIEZ L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

Consultez les sites web des institutions partenaires ou d'autres établissements qui vous intéressent : vous y trouverez de précieuses informations sur les cours proposés, la ou les langues d'enseignement, les exigences spécifiques (test de langue obligatoire, etc.), etc.

2. RENCONTREZ LES RESPONSABLES DE VOTRE DÉPARTEMENT D'APPARTENANCE

Prenez contact avec votre référent de mobilité, votre enseignant responsable de la formation (pour les étudiants) ou votre responsable N+1 (pour les personnels), pour obtenir son avis sur votre projet de mobilité, l'organisation du travail, la faisabilité, le choix de l'établissement d'accueil, le choix des cours, etc.

IV Procédure de candidature

1. S'INFORMER

Consultez le site internet dédié à la mobilité internationale de votre département ou renseignez-vous auprès du référent de mobilité de votre département.

Présentez clairement votre motivation pour la mobilité et votre projet d'études

Remplissez les formulaires nécessaires

Les demandes incomplètes ne peuvent pas être soumises et ne peuvent donc pas être traitées.

2. FOURNIR TOUTES LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Veuillez les fournir dans le format requis (jpg ou pdf). La liste des pièces justificatives à joindre à votre demande est la suivante :

copie du certificat de scolarité de l'année en cours au Cnam (sauf pour les demandes collective faites par un référent de mobilité)

copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
pour les ressortissants étrangers : copie du visa ou du titre de séjour en cours de validité
demande de création d'un tiers (le cas échéant)
coordonnées bancaires (RIB)
copie de la carte vitale/assurance
autres attestations (par exemple, attestation de bourse du CROUS, attestation handicap, etc.)

3. CALCULER LE BUDGET

Estimez le coût de votre mobilité
Consultez les conditions d'éligibilité des différents types de financement (bourse Erasmus+ KA131, OPCO...).

V Calendrier

SEPTEMBRE-OCTOBRE

Assistez aux réunions d'information et aux ErasmusDays
Consultez les sites internet dédiés à la mobilité de votre département ou du Cnam
En absence des dispositifs mentionnés ci-dessus, demandez un rendez-vous avec le référent de mobilité si nécessaire

NOVEMBRE OU MAI

Déposez votre candidature à votre référent de mobilité

- Pour la mobilité du 1er semestre (S1 = septembre à février) : avant le 30 mai
- Pour la mobilité du 2e semestre (S2 = mars à août) : avant le 30 décembre

VI Critères de sélection

Votre département sélectionne les candidatures selon les critères suivants :

POUR LES ÉTUDIANTS/APPRENTIS/ÉLÈVES

Résultats académiques
Compétences linguistiques
Cohérence du projet
Participation antérieure au programme Erasmus+
Autres critères d'inclusion : critères sociaux (boursiers du CROUS), zone géographique, situation de handicap.

POUR LE PERSONNEL

Soumission du projet et dépôt du KIT complétés et signés dans les délais impartis
Bénéfice direct sur le travail
Avantages clairement définis
Nombre de mobilités réalisées dans l'année
Autres critères d'inclusion : critères sociaux, zone géographique, situation de handicap, etc.

VII Après la sélection

Vous êtes acceptés au programme Erasmus+ KA131 ? Voici les étapes à suivre impérativement.

1. VOUS DISEPOSEZ D'UNE NOTIFICATION ET D'UNE DÉCISION ADMINISTRATIVE SIGNÉES PAR LA DDEI

Vous devez compléter le contrat de mobilité (KIT Erasmus+) et le renvoyer à votre référent de mobilité.

Tout KIT Erasmus+ non complété ou non validé par le référent de mobilité sera refusé et la décision administrative sera annulée.

Une fois votre KIT Erasmus+ validé par le service financier du Cnam (la DAF), vous recevrez un acompte de 70% de la bourse Erasmus+ KA131 accordée.

2. PRÉPAREZ VOTRE DÉPART

Faites une check-list (passeport, visa, assurance, catalogue des cours, contenu du stage, méthode de conversion des notes...).

Contactez votre établissement d'accueil si vous avez des questions

Réservez votre logement

Réserver les billets d'avion

3. PENDANT VOTRE SÉJOUR

Scannez et envoyez-nous les scans des pièces justificatives demandées, par exemple pour le transport écoresponsable (billets de train/bus A/R, convention, facture pour le covoiturage).

Tenez votre référent de mobilité informé de toute modification du programme de mobilité.

Remplir le formulaire correspondant fourni dans le KIT " et le faire valider par votre référent de mobilité et le référent de votre établissement d'accueil.

Envoyez le document rempli et signé à votre référent de mobilité

4. QUELQUES JOURS AVANT VOTRE RETOUR

Faites remplir l'attestation de présence par l'établissement d'accueil et envoyez-la à votre référent de mobilité au plus tôt 5 jours avant la fin de votre séjour

Remplissez le rapport en ligne qui vous sera adressé par un email automatique de Beneficiary module le dernier jour de votre mobilité

Toute attestation non remise dans les délais entraîne automatiquement un retard dans le versement de l'aide financière

Une fois l'attestation de présence et le rapport en ligne sont soumis, le solde de votre bourse Erasmus+ KA131 (30%) sera attribuée

5. A VOTRE RETOUR

Remettez à votre référent de mobilité les documents nécessaires (par exemple: le relevé de notes fourni par l'établissement d'accueil dans le cadre d'une mobilité d'études).

Envoyez un témoignage à votre référent de mobilité sous forme d'article (500 mots et photo) ou de vidéo (3 minutes) au plus tard 30 jours après la fin de votre mobilité.

Répondez à l'appel à participation des Erasmus+ Days du Cnam

VIII Informations complémentaires

CHARTRE DE L'ÉTUDIANT ERASMUS+

La charte de l'étudiant Erasmus+ détaille vos droits et obligations et vous informe de ce que vous êtes en droit d'attendre de votre établissement d'envoi et de votre établissement d'accueil à chaque étape de votre expérience Erasmus+.

Télécharger KIT Erasmus (contrat de mobilité)

 [KIT SMS 2023](#)

 [KIT SMT 2023](#)

 [KIT STA 2023](#)

 [KIT STT 2023](#)

 [Attestation de présence - Modèle](#)

Contacts

Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne



Direction Europe & International (DAEI)

[international\(at\)lecnam.net](mailto:international(at)lecnam.net)

EI Cnam Landy



le cnam
école d'ingénieurs

*Le site internet dédié
aux apprentis du Landy*

[HTTPS://SITES.GOOGLE.COM
/VIEW/EICNAM-
LANDY/ACCUEIL](https://sites.google.com/view/eicnam-landy/accueil)

